

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de St-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Une séance extraordinaire sera tenue le 20 décembre 2024 à 19h au centre récréatif Aimélaçois, situé au 121 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs et qu'il y sera pris en considération l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024.
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026;
5. Période de questions se rapportant exclusivement sur le budget de l'année 2024.
6. Levée de la séance extraordinaire.

DONNÉ à St-Aimé-des-Lacs, ce 8^{ième} jour de décembre de l'an deux mil vingt-trois.



.....
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et sur le site Web de la Municipalité, entre 9h00 et 20h00 heure, le 8^{ème} jour de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de décembre de l'an deux mil vingt-deux.



Par :
Directrice générale et greffière-trésorière